



## **Deuxième Intervention – Conférence des États parties au traité sur le commerce des armes à Genève**

**Paris le 28 avril 2021**

### Objet de l'intervention : **Universalisation du TCA**

Monsieur le Président  
Mesdames et messieurs les délégué·e·s,

Monsieur le Président nous tenons à vous féliciter pour la tenue du travail préparatif à ce comité ainsi que le secrétariat pour son excellente présentation. Celle-ci révèle bien l'immense tâche, après presque 8 années d'entrée en vigueur du TCA, qui se présente aux États et aux sociétés civiles engagés dans son universalisation.

Cette présentation nous montre également que la récente ratification de pays aussi importants que la Chine et les Philippines sauve une configuration qui aurait pu apparaître comme singulièrement « occidental-centrée ».

Monsieur le Président, le meilleur argument pour rassurer et rallier les États jusqu'à maintenant sceptiques est encore de montrer dans la praxis, que l'engagement des États parties exigent de leur part une non-discrimination dans sa mise en œuvre du TCA, particulièrement les articles 6 et 7 cette non-discrimination doit être indiscutable.

Or, et les guerres en Ukraine, en République du Congo, en Éthiopie, en Libye, au Yémen le montrent, nous en sommes encore loin lorsque des décisions sur les articles 6 et 7, comme mentionné par la délégation de Palestine, sont interprétés de manière antinomique par les principaux producteurs d'armes parties au TCA tels que la Grande Bretagne et la France ?

Les États parties doivent maintenant incarner leurs engagements au regard du TCA et de leurs engagements internationaux pertinents, particulièrement ceux concernant les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, et peut être alors serons-nous entendus par des pays aussi différents que l'Arabie Saoudite, Cuba, l'Éthiopie, les Émirats arabes unis, l'Inde, l'Iran, Israël, le Pakistan, le Qatar, la Russie et le Venezuela.

Merci pour votre attention